

Place Général de Gaulle 29430 TRÉFLEZ

Téléphone: 02 98 61 45 72 Télécopie: 02 98 61 68 79 E-mail: treflez.mairic@wanadoo.fr

## Protocole d'engagement des associations pour l'accès aux équipements communaux

Par la présente, Madame/Monsieur :
Président de l'Association
Certifie avoir <b>pris connaissance du Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020</b> prescrivant les mesures
générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19.

## S'engage à faire respecter les règles suivantes :

- La désignation d'un référent Covid chargé de la mise en œuvre, de l'observation et du respect strict des mesures de prévention établies sur le site ;
- Que soit rappelé régulièrement aux pratiquants et intervenants sportifs et à toute personne fréquentant les locaux de ne pas participer aux activités si eux-mêmes ou l'un de leurs proches présentent des signes évocateurs de Covid-19 et de ne pas oublier les mesures barrières avant et après une activité, en particulier dans les vestiaires;
- La constitution de la liste nominative horodatée des personnes fréquentant les locaux collectifs aux fins de traçage en cas de signalement d'infection au virus SARS-CoV-2;

•	Le respect des mesures barriere	<b>.</b>		
	- Le port du masque est obligate elle est de nature sportive	oire dans les locaux exceptés durant la	pratique de l'activité si	
	-Le respect d'une distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne est recommandé.			
	-L'hygiène des mains et le netto personnes) ainsi que des espace	oyage des objets (surtout s'ils sont mar es partagés ;	nipulés par plusieurs	
•	L'aération importante avant et	après utilisation de la salle, voire perm	nanente.	
•	• La possession et l'utilisation par chaque pratiquant ou intervenant de son propre matériel dont l'entretien est sous sa responsabilité (équipement sportif, serviette et savon, produits hydroalcooliques, collations, boissons, etc);			
<ul> <li>Le nettoyage/désinfection des locaux et en particulier la désinfection régulière des zones de contact et tout particulièrement des douches, poignées de porte et des toilettes;</li> </ul>				
Désign	e Madame/Monsieur		référent COVID	
Avant d'accéder aux équipements sportifs, les Associations doivent avoir reçu l'accord écrit de la Mairie de Tréflez.				
Le réfé	érent COVID L	e président	Le maire	